

## Comment résilier l'assurance après avoir vendu son véhicule ?

Lorsque vous vendez votre véhicule, vous avez le droit de **résilier** votre contrat d'assurance auto. Vous devez donc prévenir votre assureur pour qu'il mette fin au contrat. Mais vous pouvez aussi lui demander de **transférer** le contrat sur un autre véhicule que vous achetez ou sur le véhicule d'un proche (votre enfant par exemple). Vous pouvez aussi demander que le contrat soit **suspendu** en attendant que vous achetiez une nouvelle voiture. Voici les informations à connaître.

### Assurance automobile (véhicule)

#### Souscription et vie du contrat

##### Souscription du contrat

##### Assurance obligatoire ou "au tiers"

##### Assurances facultatives et "tous risques"

##### Attestation et certificat d'assurance

##### Modification du contrat

##### Résiliation du contrat

##### Recours et litiges

### Prime

##### Tarifs, cotisations et durée du contrat

##### Bonus-malus

##### Jeunes conducteurs et surprime d'assurance

### Sinistre

##### Accident et constat

##### Vol du véhicule

### Indemnisation du sinistre

##### Dégâts matériels

##### Dommages corporels

##### Vol

##### Accident de la route

Si vous vendez votre véhicule et que vous souhaitez résilier l'assurance, vous devez informer votre assureur de la vente et lui demander la résiliation.

Vous devez obligatoirement déclarer la vente de votre véhicule à votre assureur par lettre recommandée ou par un envoi recommandé électronique.

Vous pouvez utiliser un modèle de lettre :

- Résilier son assurance à la suite de la vente de son véhicule  
Modèle de document

Il faut indiquer dans votre courrier les éléments suivants :

Coordonnées

Numéro de contrat d'assurance

Date de la vente

Marque du véhicule et son numéro d'immatriculation.

Vous devez joindre à votre courrier une photocopie du formulaire de cession de véhiculecerfa n°15776 (conservez l'original).

Le contrat d'assurance sera suspendu dès le soir de la vente, à minuit.

La résiliation du contrat prend effet 10 jours calendaires après réception de la lettre de résiliation par l'assureur.

Vous serez remboursé de la part de votre cotisation correspondant à la période de non assurance si vous avez payé la cotisation pour une période qui va au-delà de la date de résiliation.

### À savoir

Si votre contrat a été conclu par voie électronique, vous pouvez également effectuer la résiliation en 3 clics via le site internet de l'assureur ou son application.

Si vous vendez votre véhicule et que vous ne souhaitez pas résilier le contrat d'assurance auto, vous pouvez demander à votre assureur de le transférer.

Le transfert peut se faire :

sur un autre véhicule (si vous en achetez un nouveau par exemple)

ou, dans de rares cas, sur un autre assuré (par exemple la personne à qui vous cédez la voiture).

### Attention

La plupart des assureurs **ne permettent pas** le transfert du contrat à un autre conducteur, car le contrat est nominatif.

Il est important de vérifier cette possibilité auprès de votre assureur.

Votre assureur pourra refuser le transfert s'il considère que cela entraînera une aggravation des risques.

De plus, le tarif du contrat après transfert sera modifié, puisque la cotisation d'assurance prend en compte non seulement les caractéristiques du véhicule assuré, mais aussi le profil du conducteur principal.

Si le transfert est effectué sur un autre conducteur du véhicule que vous avez cédé, vous serez remboursé de la part de votre cotisation correspondant à la période de non assurance.

Si le transfert est effectué sur un véhicule qui vous appartient, l'assureur ajustera la cotisation. 2 situations sont alors possibles :

Si la cotisation pour le nouveau véhicule **estplus élevée**, vous devrez payer la différence.

Si la cotisation est **moins élevée**, l'assureur pourra vous rembourser le trop-perçu ou l'imputer sur les prochaines échéances.

Vous devez obligatoirement déclarer la vente de votre véhicule à votre assureur par lettre recommandée ou par un envoi recommandé électronique.

Vous pouvez utiliser un modèle de lettre :

- [Résilier son assurance à la suite de la vente de son véhicule](#)

Modèle de document

Il faut indiquer dans votre courrier les éléments suivants :

Coordonnées

Numéro de contrat d'assurance

Date de la vente

Marque du véhicule et son numéro d'immatriculation

Marque du nouveau véhicule à assurer et son numéro d'immatriculation

Renseignements sur le nouveau propriétaire de la voiture vendue.

Vous devez joindre à votre courrier une photocopie du formulaire de cession de véhiculecerfa n°15776 (conservez l'original).

Le contrat d'assurance initial sera suspendu dès le soir de la vente, à minuit.

Le transfert de l'assurance sera effectif une fois que l'avenant contenant les nouvelles conditions proposées par l'assureur aura été signé par vous ou par le nouvel assuré.

Si vous vendez votre véhicule et que vous souhaitez transférer l'assurance sur une autre voiture, mais que vous n'avez pas encore achetée, vous pouvez demander à votre assureur de suspendre **temporairement** le contrat.

Toutefois, pour bénéficier d'un report de votre cotisation sur votre futur véhicule, vous devez en faire la demande expresse à votre assureur.

La part de votre cotisation correspondant à la période de non assurance sera imputée sur la cotisation due comme nouvelle couverture.

Vous devez obligatoirement déclarer la vente de votre véhicule à votre assureur par lettre recommandée ou par un envoi recommandé électronique.

Vous pouvez utiliser un modèle :

- [Résilier son assurance à la suite de la vente de son véhicule](#)

Modèle de document

Il faut indiquer dans votre courrier les éléments suivants :

Coordonnées

Numéro de contrat d'assurance

Date de la vente

Marque du véhicule et son numéro d'immatriculation

Expression de votre volonté de suspendre le contrat et la durée de suspension souhaitée.

Vous devez joindre à votre courrier une photocopie du formulaire de cession de véhiculecerfa n°15776 (conservez l'original).

Le contrat d'assurance sera suspendu dès le soir de la vente, à minuit.

Il reprendra effet sur le nouveau véhicule une fois que vous aurez signé l'avenant contenant les nouvelles conditions d'assurances proposées par l'assureur.

#### Et aussi...

- [Modification du contrat d'assurance auto ou moto](#)
- [Assurance auto \(véhicule à moteur\) : résiliation du contrat](#)

#### Où s'informer

?

- [Assurance Banque Épargne Info Service](#)

#### Services en ligne

- [Résilier son assurance à la suite de la vente de son véhicule](#)

Modèle de document

#### Et aussi...

- [Modification du contrat d'assurance auto ou moto](#)
- [Assurance auto \(véhicule à moteur\) : résiliation du contrat](#)

#### Textes de référence

- [Code des assurances : articles L121-1 à L121-17](#)

Règles relatives aux assurances de dommages



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*